

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Dossier suivi par Mme BONTEMPS-COSTA

Tel 01 81 74 23 30

**ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT**

**AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN HOSPITALIER  
SPECIALITE INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS ELECTRONIQUES, ELECTRIQUES  
ET AUTOMATISMES**

- ✓ **Vu** l'article L1, L2, L5 du code général de la fonction publique,
- ✓ **Vu** le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière.,
- ✓ **Vu** le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 modifié, portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens hospitaliers,
- ✓ **Vu** l'arrêté du 12 octobre 2011 modifié, fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premiers et deuxième grade du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
- ✓ **Vu** l'arrêté du 14 août 2012 modifié, fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
- ✓ **Vu** l'arrêté du 15 novembre 2012 fixant la liste des professions prises en compte pour le classement dans le corps des techniciens et techniciens hospitaliers,

---

**UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES  
EN VUE DE POURVOIR**

**1 POSTE DE TECHNICIEN HOSPITALIER SPECIALITE INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS  
ELECTRONIQUES, ELECTRIQUES ET AUTOMATISMES**

**SERA ORGANISE DANS L'ETABLISSEMENT**

**LE 15 OCTOBRE 2024 – ADMISSIBILITE**

**LE 26 NOVEMBRE 2024 - ADMISSION**

---

Le concours aura lieu au Groupe Hospitalier Sud Ile de France.

Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

Peuvent faire acte de candidature :

- les candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente, dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 3.

Les candidatures doivent être adressées **par courrier recommandé (le cachet de la poste faisant foi)**, à la Direction des Ressources Humaines du Groupe Hospitalier Sud Ile de France – service concours – 270, Avenue Marc Jacquet - 77000 MELUN - **AVANT LE 14 SEPTEMBRE 2024 MINUIT** accompagnées des pièces suivantes :

- 1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle, dans l'hypothèse où le concours est ouvert pour des postes de spécialités différentes, le candidat indique celle pour laquelle il souhaite concourir et dans le cas de concours ouvert pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;
- 2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- 3° Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- 4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- 5° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- 6° Eventuellement, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.
- 7° Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2).

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours. Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat, ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique et aussi par spécialité lorsque le concours est ouvert pour des postes de spécialités différentes. Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours. Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant :  
— en une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien hospitalier notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt (durée de l'exposé du candidat : cinq minutes au plus) ;  
— en un échange avec le jury comportant des questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt (durée : vingt-cinq minutes au plus).  
La durée totale de l'épreuve est de trente minutes (coefficient 2). Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 20 sur 40. A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.

Les candidats admis sont informés qu'ils devront suivre une formation d'adaptation à l'emploi d'une durée de 191 heures. Cette formation aura lieu dans l'année suivant les résultats du concours. Selon les modalités définies par l'organisme, elle pourra se faire en distanciel ou en présentiel au sein de l'établissement ou dans les locaux de l'organisme retenu.

Melun, le 13 août 2024

Pour le directeur empêché et par délégation,

Patrick NATOLY  
Directeur adjoint



## ANNEXE

### DOSSIER " RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) "

Le dossier " RAEP " permet au candidat de valoriser les différentes étapes de sa carrière professionnelle ainsi que l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de ses fonctions antérieures au concours.

Le dossier " RAEP ", établi par le candidat, comporte des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre l'activité rapportée par le candidat et le poste mis au concours.

#### 1. Identification du candidat

Monsieur  Madame

Nom d'usage :

Nom d'époux ou d'épouse :

Premier prénom : Autres prénoms :

Date de naissance :

Commune de naissance : Département de naissance :

ou pays de naissance :

Nationalité : française  ressortissant européen

Adresse :

Code postal : Commune :

Pays de résidence :

Tél. domicile (facultatif) : Tél. mobile (facultatif) :

Tél. travail :

Courriel professionnel :

Courriel personnel (facultatif) :

Je, soussigné (e) (prénom, nom)

Atteste que toutes les informations données dans le présent document sont exactes et reconnais être informé (e) du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant, hormis celles qu'elles ont elles-mêmes introduites concernant leur expérience professionnelle.

A, le

Signature

(Signature de l'agent précédée de la mention lu et approuvé)

## 2. Renseignements concernant votre expérience professionnelle

### A. Parcours professionnel

Fonction actuelle (joindre relevé de situation)

<b>NOM ET ADRESSE</b>  de l'employeur ainsi que type d'activité de l'établissement	<b>PÉRIODE</b> (du... au...)	<b>CATÉGORIE/ CORPS/ cadre d'emploi/ métier</b>	<b>TEMPS PLEIN ou % temps partiel</b>	<b>PRINCIPALES activités ou fonctions exercées</b>	<b>PRINCIPALES compétences/ connaissances/ savoir-faire développés</b>

Fonctions antérieures (joindre justificatifs)

<b>NOM (S) ET ADRESSE (S)</b>  de (s) l'employeur (s) ainsi que type (s) d'activité (s) de (s) l'établissement (s)	<b>PÉRIODE</b> (du... au...)	<b>CATÉGORIE/ CORPS/ cadre d'emploi/ métier</b>	<b>TEMPS PLEIN ou % temps partiel</b>	<b>PRINCIPALES activités ou fonctions exercées</b>	<b>PRINCIPALES compétences/ savoir-faire/ connaissances développés</b>

**B.-Formations en lien avec parcours professionnel et/ ou projet professionnel (joindre justificatifs)**

Inscrire les formations supérieures à deux jours.

Souligner les formations qui vous semblent en lien avec la fonction recherchée.

<b>PÉRIODE (DU... AU...) et durée totale</b>	<b>DOMAINE/ SPÉCIALITÉ/ THÈME</b>	<b>DURÉE TOTALE de la formation (dont heures de théorie/ stage)</b>	<b>ORGANISME de formation</b>	<b>INTITULÉ ET DATE du diplôme obtenu</b>

**C.-Acquis professionnels**

Éléments qui, selon vous, constituent des acquis professionnels pour exercer dans le corps pour lequel vous postulez.